

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.172 Vœu relatif au soutien aux entreprises culturelles indépendantes (éditeurs, producteurs) qui favorisent la diversité culturelle.

Vœu rattaché à la Communication relative à la politique culturelle de la Ville de Paris - Les arts et la culture à Paris : d'infinies richesses en partage - 2018 DAC 550.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville de Paris mène depuis plusieurs années une action ambitieuse en faveur de l'entrepreneuriat dans le secteur des industries culturelles et créatives ;

Considérant que les entreprises culturelles indépendantes telles que les éditeurs et les producteurs indépendants sont aujourd'hui les garants de la diversité culturelle ;

Considérant les difficultés rencontrées aujourd'hui par les entreprises culturelles indépendantes productrices de contenu ;

Considérant la réussite de dispositifs structurants qui permettent la mise à disposition de locaux à des tarifs préférentiels, l'accueil d'entreprises sélectionnées pour la qualité de leur projet, leur dynamique et leur capacité d'innovation permettant à de nombreuses entreprises culturelles de se développer tel que le MILA ou le Labo de l'Édition ;

Considérant toutefois que ces dispositifs méritent d'être davantage soutenus qu'en outre aucune pépinière d'entreprises de cinéma ou de vidéos n'est en activité ;

Sur proposition de Laurence GOLDGRAB, Buon TAN et les élus du groupe RG-CI,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris renforce son soutien aux dispositifs d'accueil des entreprises culturelles indépendantes pour favoriser la diversité culturelle dans le domaine de la musique, du cinéma et de la vidéo.